

Déclaration de la section CSTM éducation Université

UNITÉ POUR SAUVER L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET SON PÔLE MARTINIQUE!

La section CSTM éducation de l'Université informe que la faculté de lettres et sciences humaines est menacée de quasi paralysie suite au retrait par le Président Eustase JANKY de la délégation de signature de la doyenne Mme Cécile BERTIN ÉLISABETH.

Celle-ci, refusant de courber l'échine, a en effet résisté à l'injonction du Président de convoquer un conseil de faculté sans avoir les garanties de sécurité qu'elle réclamait après l'agression dont elle a été victime lors du conseil du 28 mars par le responsable à l'innovation pédagogique **nommé par lui. Après cette agression, elle a porté plainte, enregistrement du conseil de Faculté à l'appui, et demandé au Président une protection fonctionnelle qu'il ne lui a pas accordée, alors qu'il l'a par contre accordée contre elle à au moins un autre personnel, homme, placé sous son autorité de doyenne.**

Un membre de la CSTM éducation a accompagné ce jour au Rectorat une délégation d'enseignants chercheurs porteuse d'une pétition de leurs collègues exigeant la restitution de la délégation de signature de la doyenne et un rappel à l'ordre de l'agresseur de celle-ci.

Notre section se félicite que le Recteur ait répondu favorablement à leur demande de rendez vous.

Notre section a été alertée sur plusieurs faits graves visant à priver le pôle Martinique de plusieurs formations, comme le master d'histoire menacé de disparition en présentiel à la prochaine rentrée, c'est à dire qu'il n'y aurait dans cette formation que des cours en ligne !

La section CSTM éducation de l'Université considère que, face à cette nouvelle crise, l'heure est à l'unité la plus large, au sein de l'UA, avec la population martiniquaise et, au-delà, de la Guadeloupe, pour sauver l'UA menacée d'éclatement, et singulièrement son pôle Martinique en passe de devenir une coquille vide.

Notre section se prononce pour la réactivation urgente du ***Collectif de défense de l'UA et de son pôle Martinique*** qui s'était constitué à l'issue de l'AG du 22 janvier convoquée à son initiative, **rassemblant étudiants et personnels de différentes sensibilités guidés par le seul souci de l'intérêt général des usagers de l'UA.**

Notre section rend publique, en toute transparence, le texte intégral de la déclaration qu'elle a remise au médiateur nommé par le ministère pour aplanir les relations entre les deux pôles de l'UA et propose cette déclaration comme base de discussion pour l'action unitaire qu'elle appelle de ses vœux, y compris avec la Guadeloupe.

*Le bilan de l'application de la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'UA est essentiellement celui du non respect de l'autonomie du pôle Martinique **en violation flagrante des statuts de l'UA approuvés par le CA du 23 juin 2016 qui stipulent::***

*« En vertu du principe d'unité, l'UA est un établissement constitué de deux pôles universitaires autonomes. Le principe d'autonomie des pôles universitaires est un principe essentiel d'organisation de l'UA. A ce titre, **chaque pôle dispose d'une réelle autonomie**, notamment en matière stratégique, financière et d'organisation... assure l'administration des affaires concernant le pôle et a vocation à prendre des décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent être le mieux être mises en œuvre à leur échelon.»*

La violation de l'autonomie du pôle Martinique a eu de multiples conséquences négatives, voire dramatiques.

Citons la brutale non validation unilatérale, au mois de juillet 2018, par le Président de l'UA, de 7 formations

malgré l'avis favorable des structures pédagogiques et l'inscription de 417 lycéens et étudiants sur la plateforme Parcoursup et en master!

Les exemples abondent, accompagnés de pratiques d'intimidation et de harcèlement contre les responsables, faut il le rappeler féminines, qui se battent pour faire respecter leurs prérogatives, telle la doyenne de la faculté de lettres et de sciences humaines violemment agressée verbalement lors d'une réunion du conseil plénier du 28 mars, qui a porté plainte, et dont la demande de protection fonctionnelle par le Président de l'UA est demeurée à ce jour lettre morte.

Le changement des clefs de répartition entre pôle Martinique et pôle Guadeloupe entraînant le transfert sur 10 ans de 120 postes de personnels enseignants et administratifs a provoqué en Martinique une légitime émotion: pétition d'étudiants, prise de position des élus, vote majoritaire du conseil de pôle.

Or, un état des lieux du pôle Martinique montre un déficit de 39 postes d'enseignants chercheurs pour réaliser les maquettes d'enseignement actuellement accréditées, et un manque à gagner potentiel de 16936 HETD, rendant impossible tout fonctionnement normal des activités pédagogiques et administratives.

Comment accepter cette nouvelle hémorragie de moyens?

N'aurait elle pas pour conséquence de réduire le pôle Martinique à une coquille vide, d'accélérer la fuite hors de Martinique de nos jeunes cerveaux, ou de les attirer, moyennant la coquette somme de 7500€, vers l'université privée qui a ouvert ses portes cette année et où officient certains de nos collègues?

Syndicalistes uniquement guidés par la défense des intérêts matériels et moraux des personnels et des étudiants des deux pôles, nous refusons toute démarche de concurrence fratricide entre pôle Martinique et pôle Guadeloupe. Nous considérons que c'est ensemble, personnels et étudiants de Guadeloupe et de Martinique, que nous devons obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chacun de nos pôles.

Nous sommes tous pénalisés, à l'UA, par le remboursement à hauteur de 750 000€ annuels des quelque 10 millions détournés par les responsables du laboratoire CEREGMIA. Seule la procédure pénale engagée par notre Université pourra permettre de les récupérer. Notre section se réjouit qu'après un long enlisement la procédure pénale semble devoir être relancée par la proposition de la confier au parquet financier de Paris.

Nous nous adressons à l'ensemble des organisations syndicales des deux pôles pour qu'elles demandent au Ministère de se porter partie civile aux côtés de l'UA afin d'accélérer cette procédure et de permettre aux deux pôles de recouvrer ces sommes dans les meilleurs délais.

Ensemble, faisons en sorte que le pôle Martinique, subissant provocation sur provocation ne se laisse pousser à une scission qui aurait pour effet immédiat d'annuler la procédure au pénal par dissolution de l'UA actuellement unique partie civile et autorité de poursuite pénale, ce qui serait une aubaine pour tous ceux impliqués dans l'affaire CEREGMIA!

Afin de rendre notre Université plus attractive pour les jeunes de Martinique et d'ailleurs et de les maintenir au pays, notre section demande le rétablissement des formations non validées en juillet 2018: Licences mention administration publique, sciences sociales, histoire/histoire de l'art et archéologie; masters mention sciences sociales, entreprises et marchés, génie des procédés et bio procédés, comptabilité, contrôle et audit.

D'autres points nous paraissent incontournables comme le maintien des cours en présentiel et la création d'une conciergerie, indispensable pour assurer la sécurité du campus.

Nous soutenons aussi la demande formulée dans une pétition étudiante d'annulation de l'augmentation exorbitante des frais d'inscription pour les étudiants hors Union Européenne. (2770€ en licence, 3770 € en master!)

Ces points sont loin d'être exhaustifs. Notre section sera solidaire des revendications émises par le personnel et les étudiants allant dans le sens d'un fonctionnement simplement normal du pôle Martinique.»

Pour la section : Erick Noël professeur d'histoire, membre de la délégation de ce jour au Rectorat.

Ce mardi 11 juin 2019